



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 69377

Texte de la question

M. Jean-Jacques Denis appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des personnes bénéficiant d'un emploi jeune et qui décident de suivre ou poursuivre une formation. En effet, ces personnes sont tenues de démissionner de leur emploi jeune lorsque les études souhaitées ne sont pas compatibles avec leur activité professionnelle. En conséquence, cette démission les prive de toute indemnité de chômage. Il semble donc préjudiciable que les jeunes qui manifestent la volonté de s'investir dans une formation pour assurer leur avenir et s'intégrer au mieux dans la vie professionnelle voient leur initiative contrariée par l'absence d'un dispositif adapté de prise en charge financière. Il souhaite donc connaître les mesures qu'elle compte prendre pour faciliter aux bénéficiaires des emplois jeunes l'accès à une formation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Denis](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69377

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6694